



# LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

Affiliée à la F.F.M.E.

📍 : 1 impasse du Char Aquitain.  
83 100 TOULON

☎ : 04.94.91.37.55 (9 et 19 heures)  
06.88.80.39.44

✉ : [lagodasse83@orange.fr](mailto:lagodasse83@orange.fr)

<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855



Hameau de La Brigue

## DECEMBRE 2017

*Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.*

 **Vendredi 1**

### BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain

 **Dimanche 3**

### RANDONNEE «les Aiguilles de Valbelle» à Méounes

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 12 km ↑↓ 810 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage de Sainte-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique, boisson.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €*

Animatrice : Jeanne

 **Dimanche 3**

### SKI à Isola 2000 (sous réserve conditions enneigement)

Rendez-vous 6 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Déjeuner au restaurant d'altitude, prévoir équipements de ski, chaînes obligatoires. Tarif forfait : 34.5 €. Retour vers 20 h 30.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €*

Animateur : Alain

 **Dimanche 10**

### RANDONNEE «le Mont Faron » par le vallon des lierres

Randonnée de 4 heures, ↔ 9 km ↑↓ 600 m. Rendez-vous 10 heures, parking préfecture (jeu de boules) à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique, boisson.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €*

Animateur : Alain





**Vendredi 15**

### **BOWLING**

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain



**Samedi 16**

### **RESTAURANT KARAOKE**

Diner, karaoké et danses au restaurant La Barcaza à partir de 20 heures 15 : plat et dessert 19 € - réservation impérative avant le 10 décembre.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain



**Dimanche 17**

### **RANDONNEE grillades à Cuers**

Randonnée pédestre de 2 heures ↔ 6 km ↑↓ 70 m. Rendez-vous 9 heures 40, parking *covoiturage Ste-Musse à Toulon*. Prévoir chaussures de marche, pique-nique (possibilité de faire des grillades), table, chaises et boisson.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 3 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain



**Vendredi 22**

### **BOWLING**

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain



**Jeudi 28**

### **SKI à AURON ou Isola 2000**

Rendez-vous 6 heures, parking *covoiturage Ste-Musse à Toulon*. Déjeuner au restaurant d'altitude, prévoir équipements de ski, chaînes obligatoires. Tarif forfait : 34.5 €. Retour vers 20 h 30.

*Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €*

Animateur : Alain

*Bienvenue à Florence, nouvelle adhérente de votre association préférée*



*Joyeux anniversaire à Marie-Claude (15) et Christine (28)*

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €  
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : ( usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

**IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.**

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.